

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page 10 fr. la ligne; Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France 15 — Etranger 20 fr. par an

Commettra-t-on la plus grande sottise du siècle en construisant le transsaharien ?

« La sous-commission désignée par la Commission de l'Algérie et des Colonies pour l'examen de la question du Transsaharien a terminé, sous la présidence de M. Alexandre Varenne, son étude dont il présentera les résultats à la Commission plénière dans l'une de ses plus prochaines séances disent les journaux.

« Rappelons que la sous-commission a entendu M. Maître-Desvalon et que la Commission doit prochainement procéder à l'audition de M. le Gouverneur général Roume.

« Il est donc vraisemblable que la question du Transsaharien sortira bientôt du domaine du travail de comités pour entrer dans celui de la discussion publique et parlementaire ».

Il y a près de vingt ans qu'on parle de la construction de ce fameux Transsaharien, véritable folie, qui servirait à jeter des millions et des centaines de millions pour un illusoire trafic pendant les mois supportables dans le désert sur chaudière où nul européen ne pourrait résister.

Le premier ingénieur qui s'occupa sérieusement du Transsaharien fut un ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de Constantine nommé M. Souleyre.

Il fit à Constantine même en mars ou avril 1920 une intéressante conférence fort approfondie sur le Transsaharien, mais ne convainquit personne sur l'utilité du chemin de fer inexploitable pendant des semaines et des semaines avec deux trains par mois...

Selon son estimation le Transsaharien devait coûter alors 800 millions et aujourd'hui la dépense serait cinq fois plus élevée avec le franc à quatre sous, mais nous nous méfions des estimations des ingénieurs qui sont toujours très au-dessus de la réalité et ces 800 millions devraient être doublés, soit 1.600 millions et huit milliards d'aujourd'hui !

Une paille ! Nous avons eu ici des exemples de gros dépassements avec toutes nos lignes qui ont très largement dépassé les estimations notamment pour la ligne de Meteur aux Nefzas qui, prévue pour cent millions, en a coûté réellement deux cents :

« Les travaux disait M. Souleyre, ne se heurteraient à aucun obstacle sérieux. Un officier, chargé de faire, pendant la guerre, des installations de télégraphie sans fil dans la région de Gassi Teulhi a déclaré qu'on ne serait arrêté par le sable en aucun point le long du tracé par Touggourt. Sur 2.500 kilomètres, on ne rencontrerait que deux petites difficultés, jusqu'au branchement sur le Niger et le Tchad.

« C'est sur cette simple affirmation que M. Souleyre assurait que le Transsaharien serait une entreprise financièrement viable. Il transporterait beaucoup de voyageurs. Le voyage de France au sud de l'Afrique demanderait cinq jours, tandis qu'actuellement (en 1920) il faut trois semaines: les départs n'auraient lieu que deux fois par mois. Au point de vue, des marchandises, le trafic de la viande donnerait des bénéfices importants et l'immense zone pastorale qui borde le Sahara pourrait être fructueusement exploitée.

« Le distingué ingénieur a remarqué que le Transsaharien permettrait à la métropole de parer à de nombreuses crises économiques : 1^{re} celle du bois, par l'apport des produits des forêts immenses du Soudan; 2^e celle du coton, les terres submersibles de la vallée du Niger représentant une superficie supérieure à celles qui produisent le coton dans la vallée du Nil; 3^e celle de la viande : le mouton est entrain de disparaître en Europe, le bœuf se fait rare; mais le Soudan est un grand parc à bestiaux.

« Et le conférencier a conclu qu'il fallait l'immédiat commencement d'exécution du Transsaharien ».

moire de M. Souleyre qui était un très distingué ingénieur a été dit en 1920 alors que l'automobile n'avait pas encore atteint le degré de perfection auquel il est arrivé.

Avec l'auto sans dépense de voie à construire et d'entretien — impossible par les chaleurs — on peut traverser le désert, transporter les marchandises capables de supporter une dépense élevée.

Y en a-t-il beaucoup sur le Niger ou au-delà ?

M. Souleyre parlait des bois, du coton ou du bétail ?

Pauvre bétail dans quel état il serait arrivé, s'il était jamais arrivé au port choisi comme tête de ligne !

Et puis ce serait une concurrence possible pour les chemins de fer de l'Afrique Occidentale française.

Mais non, ne parlons plus du Transsaharien. Il est passé de mode aujourd'hui et son inutilité vient d'être prouvée par l'éminent Gouverneur général du Congo belge, M. Tilkens qui était de passage ces jours derniers à Oran où il a donné à un de nos confrères son opinion sur plusieurs problèmes coloniaux.

Parlant du Transsaharien il a dit qu'il ne lui semblait pas que la construction d'une voie ferrée transsaharienne puisse modifier sensiblement la nature des relations du Congo belge avec la Métropole. Le transport ferroviaire sur d'aussi grandes distances ne peut être supporté que par des marchandises riches et il est probable que le commerce aura plus d'avantage à utiliser la voie maritime comme il le fait actuellement.

Bien entendu, poursuit le Gouverneur général, je n'entends pas diminuer la valeur et l'intérêt d'une telle ligne qui rendrait, par ailleurs, de précieux services à la colonisation française.

Poudre aux yeux.

Envisageant les possibilités d'échanges commerciaux entre l'Algérie et le Congo belge, M. Tilkens ne nous laisse que peu d'espoir. Nos céréales n'intéressent pas la population congolaise et, d'autre part, le Gouverneur belge n'entend pas favoriser le développement de la consommation du vin et des boissons alcooliques chez les indigènes.

Il aurait pu ajouter que le Transsaharien, trop vieux jeu, n'était pas plus utile aujourd'hui à la France qu'au Congo français ou belge.

Et puis la France est-elle donc si riche pour se livrer à une pareille dépense de construction, d'entretien et de convoit chaque année les gros déficits d'exploitation ?

Pour nous plus aujourd'hui qu'il y a onze ans ce serait une pure folie que de le construire.

Avant payons nos dettes et diminuons les impôts, ce sera préférable que de jeter des milliards dans les sables du désert.

J. S. P.

BULLETIN

Les naturalisations en Tunisie

Notre ami, Emile Morinaud est un grand partisan des naturalisations en Tunisie, il a même été le rapporteur de la loi sur celles-ci qui porte son nom. Depuis son application, il y a une vingtaine de milliers d'étrangers qui font partie aujourd'hui de la grande famille française au même titre que les français d'origine et même un peu plus puisque pour les habitations à bon marché on compterait six naturalisés sur dix, mais cela n'a pas grande importance pour les français de la métropole ou de ses colonies qui ne sont pas jaloux.

Mais il ne faudrait tout de même pas abuser, car s'il y a de bons naturalisés, la généralité, on en trouve aussi qui le sont moins et à la première occasion n'hésitent pas à renier leur seconde patrie et à rentrer dans le giron de la première.

C'est cela qu'il faut éviter, et c'est pour cela que les autorités chargées de

recevoir les demandes de naturalisation, se livrent à des enquêtes, contre enquêtes, qui sont nécessaires car autrement nous serions, nous enfants de France, submergés par des indésirables.

Au surplus, il faut être très circonspect avec les autochtones, car le traité du Bardo contient une clause qui nous oblige à ne pas incorporer les indigènes, sujets beylicaux, dans la nationalité française. Par indigènes il est probable qu'on entendait les musulmans bien que pour les beys les juifs étaient aussi bien leurs sujets que les musulmans.

Nous nous souvenons que le résident Millet pour lequel nous n'avions qu'une estime très modérée — et pour cause — fit passer dans tous les contrôles une note que nous approuvâmes de refuser toute demande de naturalisation par les tunisiens musulmans ou juifs.

Cela fit quelque bruit, mais tout finit par se tasser et les naturalisations ne devinrent assez nombreuses qu'à son départ, car les beys S. A. Mohamed el Hadi Bey aussi bien que S. A. En Nacer Bey ne firent aucune opposition disant que chacun est libre de ses gestes et d'appartenir à la nation qui a sa préférence.

Comme on faisait remarquer au premier qu'il pouvait risquer de perdre un contingent important de tunisiens pour se soustraire aux tribunaux indigènes qui alors ! ! ! passons là-dessus, et n'en disons pas de mal il répondit par une phrase lapidaire que nous ne reproduirons pas car nous avons des amis sincères parmi ces naturalisés.

Evidemment la Tunisie n'en est pas morte, mais nous prions notre ami Emile Morinaud de relire le traité du Bardo et de s'en tenir à son texte.

L. de P.

Les enfants se défendent

L'enfance est mal élevée, opprimée, malheureuse !

N'exagérons rien. S'il est vrai que nous soyons, surtout en France, mal préparés à la vie, parce que nos parents nous ont élevés pour leur satisfaction propre, reconnaissons que pour la plupart nous avons été entourés d'affection, et que dans la même mesure nous avons une jeunesse heureuse.

Certes, nous avons été souvent mécontents et pas toujours à propos. Mais l'enfant comme déjà l'animal subit l'influence qui préside aux actes s'il sent qu'on lui veut du bien, même en le brusquant il n'en conserve aucune rancune.

Les jeunes ont d'ailleurs une façon assez fataliste de se défendre. Ils laissent venir reproches, punitions, colères comme des adultes raisonnables laissent tomber la pluie. Seuls comptent à leurs yeux les manquements que reconnaît leur conscience, ou qui s'accompagnent d'une affliction sincère chez les parents. Dans tous les autres cas, l'enfant remet les choses au point et se consacre d'indifférence.

Adultes ne vous en fâchez pas. Cela même constitue pour ceux que vous vendriez exempts de tout défaut une certaine préparation à la vie. Les circonstances n'épargneront pas vos enfants, quand ils auront à se débattre dans l'existence. Qu'ils laissent glisser ce sur quoi l'on ne peut rien. C'est la moitié de la sagesse et de la force. L'autre moitié, c'est justement de compter sur soi-même pour faire face aux difficultés.

F. DREVON.

Un impôt sur les bicyclettes

Lors de la dernière session du Grand Conseil nous avons demandé entre autres choses un impôt sur les bicyclettes aussi dangereuses que les motos lorsqu'elles sont montées par des jeunes gens qui vous arrivent sur le dos ou en accrochant vos vêtements et les déchirant ce qui n'est pas agréable avec les prix actuels des vêtements.

Nous disions que l'impôt existait à Madagascar, au Maroc, en Algérie et voilà qu'au Niger, vous lisez bien au Niger, une taxe de circulation vient d'être établie sur les véhicules.

est établie, à compter du 1^{er} janvier 1933, sur les véhicules automobiles, cycle-cars, motocyclettes, bicyclettes, remorques et voitures attelées, sera calculée proportionnellement à la puissance motrice sur les bases indiquées au tableau ci-après :

Première catégorie
Camion ou camionnette automobile :
Jusqu'à 5 chevaux, 67 fr. par CV; jusqu'à 10 chevaux, 61 fr. par CV; jusqu'à 15 chevaux, 59 fr. par CV; jusqu'à 18 chevaux, 58 fr. par CV.

Deuxième catégorie
Voiture de tourisme :
Jusqu'à 5 chevaux, 51 fr. par CV; jusqu'à 10 chevaux, 47 fr. par CV; jusqu'à 15 chevaux, 46 fr. par CV; jusqu'à 18 chevaux, 45 fr. par CV.

Troisième catégorie
Remorques à 4 roues, 130 fr.; remorques à 2 roues, 75 fr.

Quatrième catégorie
Motocyclettes side-car, 15 fr. par CV; motocyclettes et bicyclettes à moteur, 10 fr. par CV; bicyclettes, 10 fr.

Sont exemptés de ladite taxe : 1^o les véhicules qui sont la propriété des services militaires et administratifs; 2^o les véhicules entreposés chez les commerçants et destinés uniquement à la vente.

Sont exonérés par ailleurs les voitures affectées à des entreprises concessionnaires de service public, qui ne quitteront que 50 % des quotités prévues ci-dessus.

L'émeute gronde en Tunisie

Nous avons failli avoir une journée du Djellas

Mais grâce aux mesures prises par les autorités il n'y a pas eu trop de casse.

Cependant il ne faudrait pas s'y fier. Le pli est pris aujourd'hui depuis Bizerte et à la prochaine occasion des émeutes sont à craindre.

Pour les éviter, il faudrait dans chaque cimetière musulman réserver un emplacement entouré d'un mur, où ne seraient inhumés, que les musulmans ayant acquis notre nationalité, car paraît-il ceux-ci, ont fait litière des préceptes du coran.

Nous ne voyons pas trop en quoi mais nous avons peut-être l'esprit obtus et l'entendement difficile.

Paul LUX.

Le Grand Conseil a fait fiasco

Quelques jours après la session du Grand Conseil nous ont demandé quelques faits ?

Nous retranscrivons ce qui a été dit dans le Grand Conseil et ce qui a été dit par les journaux tunisiens. Nous ne pouvons pas dire que les choses aient été très brillantes.

Quant au programme momentané sur les salaires pourvu qu'il soit le Grand Conseil à se prononcer sur cette question, c'est tout ce que nous pouvons dire. Il faut attendre le résultat de la séance du 20 avril.

Et puis il y a eu cette question de la Coopération Tunisienne qui planait au-dessus de l'Assemblée, mais le non-lieu donné par le Grand Conseil a été donné.

Quant à la question des salaires, nous disons sans parti-pris, et sans de quelconque, qu'il vaudrait mieux attendre la session de mai pour faire entendre que la section indigène doit présenter d'abord que cinq ou six membres soient présents dans le Grand Conseil, sinon tout est fini.

Assi qu'est-ce qu'il va prendre pour son thème de l'année ?

L. de P.

Lisez : « EXCELSIOR » tous les jours.

La guerre qui vient

Elle paraît aujourd'hui moins certaine qu'hier en raison des événements, douloureux, des atrocités, des massacres auxquels se sont livrés les hitlériens sur la population juive d'Outre-Rhin qui a mené le monde entier contre leurs tortionnaires.

L'article de J. S. P. qui traduisait cette question a été quelque peu malmené par la perte d'un feuillet, mais le correcteur s'est arrangé par le ratiociner tant bien que mal, plutôt mal que bien.

J. S. P. disait qu'au début des hostilités d'août 1914 des journaux genevois portaient très répandus dans la zone française comme la « Suisse », la « Tribune », et le « Journal de Genève » au lieu de se tenir sur une prudente réserve annonçaient ouvertement notre défaite ce qui provoqua leur interdiction dans les départements limitrophes de la Haute-Savoie, de l'Ain et du Jura.

Après la bataille de la Marne les choses changèrent de face et tous ces journaux éditorialement à l'envi leur confiance dans le succès de nos armes ce qui fit rapporter les arrêtés pris contre eux d'interdiction de pénétrer en France, etc., etc.

Paul LUX.

POUR UNE CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-TUNISIENNE MIXTE DANS LE NORD DE LA TUNISIE

Nous nous proposons aujourd'hui d'étudier la proposition de notre excellent ami, M. Jarnon, docteur en pharmacie, secrétaire de la Chambre de Commerce de Tunis, paru dans le « Journal du Commerce de la Tunisie » et de donner notre avis sur cette création qui à notre avis serait excellente.

Mais une récente démission du vice-président de la Chambre Mixte du Centre proposée par l'attitude de M. Olivier Caruana, président de celle-ci nous oblige à retarder notre étude jusqu'à ce que nous soyons exactement renseignés sur les motifs qui ont poussé M. Acachu à donner sa démission.

Il y a des potentats qu'il faut mettre à la raison.

M. Caruana Olivier serait-il de ceux-là ?

Et puis un président de Chambre de Commerce, d'Agriculture ou Mixte n'a pas le droit que nous sachions de prendre une décision sous l'assentiment de ses collègues.

Au surplus nous attendons les renseignements que nous avons demandés à notre correspondant de Soussa.

Echos et Nouvelles

LE RETOUR A LA MARSA

S. A. le Bey après quelques mois de séjour à Hammam-Lif où il a pu suivre le traitement des eaux de Korbous où il se rendait chaque soir et d'Hammam-Lif va rentrer dimanche 23 courant à son palais de La Marsa où il passera l'été.

La population d'Hammam-Lif le verra partir avec regret, car sa présence et celle de son entourage donnaient à la petite ville une animation qu'elle va perdre jusqu'en novembre.

Nous souhaitons à S. A. de jouir de la fraîcheur pendant le cours de l'été dans sa résidence estivale du bord de la mer et d'effectuer de bonnes promenades dans le Golfe de Tunis sur son yacht.

DES PARLEMENTAIRES EN TUNISIE

La Tunisie a été vraiment gâtée ces temps-ci par la visite de quelques parlementaires à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Nous espérons que leur voyage dans notre protectorat sera profitable à nos intérêts gravement lésés par toutes les mesures prises par la Métropole contre nos principaux produits vins, huiles et blés.

Que sommes-nous venus faire ici si on nous traite en parias ?

LE NON LIEU DE LA COOPERATIVE TUNISIENNE

Comme les carabinieri nous arrivons tous derniers pour annoncer le non-lieu rendu dans l'affaire de la Coopération Tunisienne.

Tout est bien qui finit bien pour les administrateurs, mais nous ne nous expliquons pas pourquoi la plainte a été adressée au parquet du Tribunal français au lieu de l'Ouzarg.

Toutes les parties étaient tunisiennes au regard de la loi : Direction Générale des Finances, Banque de l'Algérie (pour la Tunisie), Trésor tunisien.

Alors pourquoi a-t-on choisi la juridiction française qui n'était pas compétente. C'est encore un croc en jambe au traité du Bardo que l'on finit par trop oublier et considérer comme un chiffon de papier.

PASSEZ L'ÉTÉ

à St Cergues-les-Voiron sur la ligne de Bellegarde à Evian.

Séjour délicieux de la Haute-Savoie à 15 kilomètres de Genève et 6 d'Annemasse, 650 mètres d'altitude.

Et descendez à la Villa de l'Archet où vous serez bien traités et pas cher.

Nous la recommandons à nos amis qui pourront s'y adresser de notre part à M. Ducret, Saint Cergues-les-Voiron.

LES ACHATS EN COMMUN

Après bien des tentatives une association familiale parisienne a réussi à mettre sur pied un service d'achat en commun, dont les résultats constituent tout un enseignement. Actuellement les achats portent sur 65 articles d'alimentation ou d'entretien. Peu à peu des ententes avec des maisons de tissus sont permis de mettre à la disposition des adhérents, de la toile à drap, des torchons, du linge de table, des tissus de lingerie, etc.

La différence entre les prix auxquels les marchandises sont fournies aux adhérents et les prix de détail des magasins du quartier, est en moyenne de 22 pour cent. De telle sorte qu'une association familiale organisée sérieusement pourrait se procurer des ressources, pour payer ses frais généraux et même pour rémunérer une assistance sociale en organisant un service d'achat en commun.

Pour les femmes

M. X..., ne reconnaît plus les dettes que pourrait désormais contracter sa femme née Z, laquelle a quitté le domicile conjugal.



Cet avis, aussi malencontreux qu'inopportun, se prélassait généralement en troisième ou quatrième page du journal local dès qu'une brouille, plus ou moins sérieuse, éclate dans un ménage hier uni et le transforme en un champ clôturé de fibres déhissées.

Sauf motifs bien graves rendant tout retour, aux bons sentiments, impossible, je désavoue cette procédure et je la déclare abusive et inhumaine.

Abusive : parce qu'il est effectivement hors de doute qu'en matière matrimoniale nous avons, nous hommes, le beau rôle et la parole autoritaire. « La femme doit obéissance au mari », dit la Loi ! et, sauf le cas d'inconduite, nous sommes, chez nous, en territoire manichéen : c'est toujours la Chine qui a tort.

Inhumaine : parce qu'elle blesse profondément dans son honneur et sa dignité, la femme qui nous a tout donné, à qui nous avions, préalablement, promis aide et protection et à qui nous avions juré une foi totale.

Or, l'avilir dans un avis public, la livrer « coram populo » à la malignité, c'est faillir à l'aide, c'est manquer à la protection, c'est mentir à la foi jurée !

D'autant plus que, l'avis est inopérant, la communauté n'étant dissoute que par décision du tribunal en suite de divorce; dès lors les dettes demeurent jusqu'à la fin légale de l'union !

L'union ! quel joli mot claironnant d'amour, vibrant de don et d'abandon !

Au début de la rencontre, c'est l'épanouissement de leurs deux visages que dore en même rayon de lumière; c'est dit José Germain, en une description merveilleuse de l'amour, le concert de deux êtres frémissant à l'unisson, une chanson à laquelle répond un écho, deux cœurs qui se soulèvent en un même battement, deux âmes communiant, extasiées.

Rendons hommage à la vérité en écrivant que, dans ce concert magnifique, c'est la femme qui formule l'harmonie et le sacrifice, cependant que nous, les mâles, nous cultivons la tyrannie, déjà que nous ne fournissons aucun certificat prénuptial à une âme généralement vierge et pure.

Nous sommes les Maîtres (M majuscule s.v.p.).

Et, alors que la femme voit dans le mariage son union légale et éternelle avec l'homme, l'épouse catholique et protestante un des sept Sacraments, nous avons, nous, une idée moins sérieuse de l'union légitime : c'est le point final d'une vie quelque peu sonore et agitée, la retraite savante devant le rhumatisme débutant, la bienfaisante verveine après l'abus du porto et du cocktail.

Il est évident qu'il n'y a pas de règle sans exception et que d'innombrables hommes vont à l'union légitime avec toute leur âme, y apportant une foi ardente.

Aussi combien d'autres (trois de la création) considèrent le mariage, outre son caractère de bonne affaire, comme :

Un repas qui débute par le dessert et

sa longue durée comme le plat de résistance.

Les amours forcées à perpétuité.

Un acte d'échange obligatoire de concessions mutuelles jusqu'à la Concession perpétuelle.

Une inscription d'hypothèque légale et conventionnelle sans perspective de main levée.

Un établissement... pénitentiaire à lambris et barreaux dorés.

A ceux-là disons : l'épouse a toujours, droit à plus d'affection, à plus de respect, à plus de pitié.

Ne rompez pas les liens qui vous attachent à elle par une annonce vile et insipide, une négation de dettes, équivalant à une rétraction d'honneur et de dignité.

Divorcez sans tapage si obligation est !

Daniel GUEDEJ,
Commissaire central honoraire.

Administration des Habous

« La Brèche » de Constantine.

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 20 avril 1933, à 10 heures du matin, il sera procédé aux bureaux des Habous 1e Sousse, à la cession à enzel aux enchères publiques :

1. Un immeuble comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage situé à Sousse, rue Victor-Hugo, n. 88 et occupant une superficie approximative de 776 mètres carrés, sur une mise à prix de : 6.000 francs.

2. Deux jardins à M'saken, comprenant 4 oliviers et ayant une contenance de 414 m2 environ, sur une mise à prix de 208 francs.

Pour prendre communication du cahier des charges et du plan, s'adresser au Bureau Foncier n. 28 de l'Administration des Habous.

Le directeur des Habous,
Mohamed SAADALLAH.

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

AVIS

Le mardi 16 mai 1933, à 10 heures du matin, dans les bureaux de la Direction Générale de l'Agriculture, 76 bis, Boulevard Bab-Benat, à Tunis, il sera procédé à la Vente aux Enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété ci-après :

Lot n. 2 de la propriété dite « Mesroutya » (Fondouk-Djedid), située dans le Contrôle Civil de Grombalia, caïdat du Cap Bon.

Cet immeuble à une superficie approximative de quatre vingt-six hectares trente ares (86 ha, 30 a).

Il comprend une maison à usage d'habitation, une écurie et des dépendances. Mise à prix : 484.500 frs.

Les personnes désirant participer aux enchères, devront déposer dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation, une demande d'admission aux enchères, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, (Direction des Domaines et de la Colonisation).

Administration des Habous

Avis

Il est rappelé au public que le lundi 21 courant, à 10 heures du matin, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous, à la cession à enzel, aux enchères publiques, des parcelles de terre sises à proximité de Sidi Fathallah et propres à être exploitées comme carrières de pierres, sur une mise à prix de 75.000 francs.

Pour prendre communication du cahier des charges et du plan, s'adresser au Bureau Foncier n. 28 de l'Administration des Habous.

Le directeur des Habous,
Mohamed SAADALLAH.

DEMANDEZ PARTOUT LES

apéritifs Licari

KORBOUS

Rhumatisme - Arthritisme - Cynécologie

STATION THERMALE ET CLIMATIQUE

Hôtels confortables - Restaurant Cachir
Etablissement Thermal moderne sous la direction d'un médecin
Location de nombreux appartements et villas vides ou meublés
Casino - Petits chevaux
AUTOCAR bi-quotidien, 71, rue de Serbie
Renseignements : Syndicat d'Initiative de Korbous
5, Avenue de Paris - Tél. 16-45 - TUNIS

Grand Hôtel & Gd Hôtel de France

8, rue Léon Roches
TUNIS
Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J EYMON Propriétaire

Pianos ERARD, PLEYEL & HOFMANN

Les Trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
7, Rue d'Italie - TUNIS

N. B. - Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger
Placement Or
Sur terrain d'avenir, Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.
S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis - Tél. : 40.49.

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE
TUNIS - 22, Rue de Russie - TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
41, Ave Al-Djazira, 41

Plus que jamais
ACHETEZ DU TERRAIN
Pour y faire bâtir en commode placement....
L'acquisition la plus sûre....
C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site
HAMMAM-PLAGE-LES-PINS
Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif.
Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.
Voir ou écrire :
A. Naccache 8, RUE D'ALGER - TUNIS
Téléph. 16-49

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
Agence en Tunisie :
TUNIS - BEJA - BIZERTE - MATEUR MONASTIR - SFAX - SOUSSE
Escompte et Recouvrements
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE
Location de compartiments de COFFRES-FORTS - Dépôt de Colis -

LE CHAT NOIR
70°

EAU DE COLOGNE
TRIPLE EXTRAIT

Compagnie Algérienne
Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 50.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE
Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à échéance
Escompte et Récouvrement de tous Effets
Crédits de Camarades
Prêts sur Mercantiles
Envois de Fonds - Opérations sur Titres
Garde de Titres - Souscriptions
 Paiement de Coupons
Location de compartiments de coffres-forts
Emission de chèques
et de Lettres de Crédit sur tous Pays
Agences en France et dans toutes les villes et principales localités de l'Algérie et du Maroc et en SYRIE
EN TUNISIE :
Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gaf, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Médéa, Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Kheir, Sousse, Zuzi...
Correspondants dans le monde entier
DEMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet
JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR
Représentants-dépôtaires
4, Rue de Flandres - TUNIS

Grande Pharmacie du Marché
10, Rue d'Espagne - TUNIS - Tél. 5.85
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, licencié en sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse.
Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.
Fournisseur de l'Amicale des postiers français et de l'Amicale des postiers indigènes.
Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

VÊTEMENTS J. BELL

V. DARVAUX réunis
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS
Vêtements Civils et Militaires
Rayon spécial de décorations et insignes

Maisons recommandées
Artificiers - Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne - Tunis.
Tunisie-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres - Cuisine réputée à prix fixe, à la carte - Ascenseur.
Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoli Menlero et Garcia - Tél. : 24.17 - 1, Rue Al-Djazira, Tunis - Gros, demi-gros, détail.
Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. - M. A. Combray - 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).
Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis - Brami Frères et Cie, propriétaires.
Grand Hôtel de France - 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire - (Sousse-Tunisie).
Maison de santé pour les yeux, dirigés par M. le Dr Cu nod - 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883 - 1, rue Zarkou - Tunisie
Lisez *Excelsior* et *Dimanche Illustré* avec ses innombrables Bicot, Zig et Puce et Alfred le pingouin.
Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GOSSE, BASCONE et MIJSIC

Grande Distillerie Tunisienne
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon - TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. - Médaille d'or. - Exposition Universelle de Paris 1900. - Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon
- 7, Rue Amilcar - TUNIS -
Directeur : M. Léonard RIZZO
La direction des cuisines a été confiée à M. LE GAC, ex-chef des cuisines de l'Hôtel d'Argenson, Paris.
Service à la grande carte. - Repas à 8 fr. - Pension 500 fr., demi-pension 300 fr., service non compris.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Comme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud round - Téléphone 1.39.
Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS
« Vacuum Mobilcil »
Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles - TUNIS
Télégr. : Import-Tunis Tél. : 6

Compagnie de Navigation Mixte
Cie Touache - Paquebots-Poste Français
Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N° B 1624
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille.
Pour fret et passages, s'adresser aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger
L'Agent principal : **Casimir PEDELUPE**

Banque Franco-Tunisienne
des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger - Tunis.

Garage Victorine
Box particulier - Entretien des autos
12, Rue de Veso 1 (à 100m de l'Av. Jules-Ferry)
Moulins-Concasseurs Bamfords «LE RAPIDE»
MOULINS pour blé, orges, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande
INDUSTRIA
70 Avenue de Carthage - TUNIS
C^{ie} Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia
Départ de Tunis pour Marseille directs tous les samedis du matin - Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

Office Français Immobilier & Commercial
« ASSURANCES » (28^{me} ANNÉE)
28 Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96
Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à **OFFICE FRANÇAIS**.

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes
Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays.
Ordres de Bourse. Dépôts de Titres. Location de coffres-forts
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique
AGENCE GENERALE D'ASSURANCES
LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle.
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.
S'adresser pour tous renseignements à
MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France - TUNIS - Téléph. 4.79
MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas
admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia
DOMAINE DE POTINVILLE
Chaux Hydraulique et Ciments
DÉPOT : au Port (local de la Sté des Chaux et Ciments France-Afrique)
BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry - TUNIS - Tél. 1.97
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif).